

Annexe 9

Conditions Générales de compte et de carte max :

Le service Samsung Pay.

En complément des services décrits dans les Conditions Générales de compte et de carte max vous pouvez utiliser la fonctionnalité de paiement **Samsung Pay** développée par la société Samsung pour réaliser des paiements. Nouvelle Vague est distributeur de cette solution.

L'utilisation de cette fonctionnalité consiste à réaliser des paiements par carte, de proximité par le « sans contact » ou en ligne. Ils s'opèrent en utilisant un appareil de la marque Samsung si vous détenez :

- ✓ Un appareil de la marque Samsung (téléphone, montre, tablette ...) **compatible** avec la fonctionnalité Samsung Pay,
- ✓ ainsi qu'une carte de paiement de la marque Mastercard®.

Pour pouvoir l'utiliser, vous devez :

- ✓ Avoir créé un compte Samsung sur votre appareil
- ✓ Accepter les présentes conditions d'utilisation, qui constituent l'Annexe 9 des Conditions Générales de compte et de carte max. Ces Conditions Générales s'appliquent au présent service et en particulier ses dispositions relatives à votre carte max. En effet les paiements réalisés par la fonctionnalité Samsung Pay restent des paiements initiés avec la carte max.
- ✓ Choisir un code PIN à 4 chiffres pour sécuriser votre portefeuille Samsung Pay

Au préalable,

➤ **Vous devez** identifier votre carte max (elle doit impérativement être à votre nom) dans un portefeuille numérique appelé « Samsung Pay » qui relève de la responsabilité de la société Samsung.

A noter : Ces conditions d'utilisation ne valent que pour la carte max que vous insérez dans le portefeuille

Les données de votre carte réelle ne sont jamais stockées dans le portefeuille. Le numéro de carte que nous transmettons à la société Samsung est celui d'une carte virtuelle. Un numéro est attribué à chaque appareil (téléphone, montre, tablette ...) pour une même carte. En cas de perte de votre appareil seul le numéro de la carte qui est attribué à cet appareil sera bloqué.

➤ **Nous devons** connaître votre numéro de téléphone mobile pour pouvoir confirmer votre identité si nécessaire.

Dès que votre carte est bien enregistrée dans le portefeuille Samsung Pay, vous pouvez l'utiliser, le service est activé !

Comment utiliser la fonctionnalité Samsung Pay ?

	En paiement de proximité par le « sans contact »	En paiement en ligne
La procédure de paiement	En approchant votre appareil compatible, du terminal de paiement sans contact du commerçant	En sélectionnant la carte dans votre portefeuille Samsung Pay
Votre authentification et votre acceptation	Par l'utilisation de la biométrie ou de votre code PIN à 4 chiffres	Par l'utilisation de la biométrie ou de votre code PIN à 4 chiffres
Conséquence	Votre ordre de paiement est alors validé et irrévocable.	
Limites de paiement	Les plafonds d'utilisation de votre carte	

Les cas de blocage du service :

En cas d'opposition ou de blocage de votre carte, elle ne pourra plus être utilisée dans votre portefeuille Samsung. Les motifs énumérés dans les Conditions Générales de compte et de carte max peuvent nous conduire à bloquer l'utilisation du service. En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre carte, vous devez impérativement nous prévenir au plus tôt afin que nous bloquions tous les numéros de cartes virtuelles générés à partir de votre carte pour chaque appareil.

Attention : Vous devez également déclarer immédiatement à la société Samsung, par votre compte Samsung les cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre appareil

Vous pouvez également prendre l'initiative de retirer votre carte du service de paiement Samsung Pay.

Vous devez aussi supprimer la fonctionnalité de paiement si vous vendez, prêtez ou donnez à un tiers votre appareil enregistré.

Lorsque votre appareil est déconnecté de votre compte Samsung, il ne peut plus être utilisé pour payer via la fonctionnalité Samsung Pay.

Si nous détectons un risque de fraude ou en cas de non-respect des Conditions Générales de compte et de carte max nous pouvons être amenés à suspendre la fonctionnalité de

paiement Samsung Pay. Vous en serez informé par tout moyen, comme vous serez informé de sa réactivation si nous sommes à l'origine du blocage.

Responsabilités :

Nous ne sommes responsables que des dommages causés par notre propre fait.

Nous ne sommes pas responsables :

- Du fonctionnement du portefeuille Samsung ni de la fonctionnalité de paiement Samsung Pay,
- De l'interruption du service pour des raisons de force majeure ou pour tout autre motif légitime, comme la suspicion de fraude,
- Des paramétrages (codes, empreintes) enregistrés dans vos appareils.
- Dans les cas prévus aux Conditions Générales de compte et de carte max.

Vous devez conserver la confidentialité de vos données (codes et données biométriques) permettant d'accéder au service, et assurer la sécurité de vos codes : les composer en toute discrétion, ne pas les communiquer (y compris sur demande téléphonique ou par courrier électronique), ni les noter ou les enregistrer.

Vous acceptez l'enregistrement de vos connexions et de vos opérations, et leur valeur de preuve jusqu'à preuve contraire.

Samsung est responsable de la sécurité du portefeuille Samsung et de la fonctionnalité de paiement Samsung Pay. Vous pouvez consulter sa politique de sécurité en suivant [ce lien](#). Nous pouvons vous les transmettre à tout moment sur simple demande.

En appuyant sur la touche « Accepter » vous manifestez votre consentement aux présentes dispositions et à la politique de sécurité de Samsung dont vous reconnaissez avoir pris connaissance.

Cette Annexe étant conclue à distance, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à le justifier. Vous pouvez l'exercer même si vous avez commencé à utiliser la fonctionnalité de paiement.